



La Croix Valmer le 8 août 2023

## **Procès verbal Assemblée Générale Ordinaire 27 juillet 2023**

*Début AG 16h30 – 70 membres présents et représentés– le quorum étant obtenu l'Assemblée a pu se tenir*

Madame la Vice – présidente accueille les adhérents et ouvre cette assemblée en tant que présidente excusant l'absence de son président empêché.

« J'ouvre cette AG particulière, chargée de beaucoup d'émotions. C'est la première fois que les médecins signent un certificat médical pour dispenser notre Président de cette assemblée générale.

Il n'est pas la cheville ouvrière, il est l'ossature complète de notre association et les rapports qui vont suivre ne sont que le fruit de son seul et immense travail au sein de nombreuses réunions régionales, départementales et communales.

Il m'a un jour promu vice présidente pour les besoins de double signature sur des documents officiels.....volontaire désignée d'office. Voilà pourquoi je suis devant vous aujourd'hui pour présider l'Assemblée générale»

Rafik RATHLE Président d'honneur rend hommage dans le cadre des 70 ans de l'association à François REMOND. La vidéo de la remise de la médaille de la ville à François REMOND par Mr le Maire en janvier 2023 est diffusée.

Mot du président par l'intermédiaire de Stéphanie Méchin :

*« Bonjours à tous,*

*Pour des raisons de santé je ne pourrais pas assurer la présidence de l'AG et l'animation de la réunion publique d'information cette année.*

*Je remercie l'ensemble du CA pour sa réactivité et en particulier Monique, Catherine, Pauline, Stéphanie et mon fils Stéphane pour leurs aides de dernières minutes afin que cette assemblée puisse se dérouler. »*

# RAPPORT MORAL

Au cours de l'année écoulée nous avons retrouvé un fonctionnement presque normal en termes de réunions et dossiers.

## Les Hélicoptères

*Présentation avec support diapos*

L'été 2022 a été marqué par une diminution des survols sur le golfe de Saint Tropez, environ 30%.

En Août 2022 nous avons participé à la réunion des associations de la « coordination Hélicos Golfe de Saint Tropez »\* afin de faire entendre au Préfet nos revendications.

Nous avons participé pendant l'année aux réunions « Hélicos » en préfecture et les actions auprès des tribunaux ont déclenché une réaction du ministre des Transports réclamant au Préfet du var une réduction de 80% des survols sur le golfe.

A la demande du ministre des Transports une consultation sur l'arrêté 2023 a été mise en place du 13 juillet au 3 août attendons les résultats !

Mais ce dernier arrêté est très insatisfaisant.

\*



## Les dossiers judiciaires en cours concernent les hélisurfaces :

Domaine Villa Louise et ancienne colonie route de Ramatuelle (RD93).

## SCOT du Golfe de St Tropez

*Présentation avec support diapos*

La révision du SCOT, qui avait été rejeté par le Préfet en 2020 par rapport à la non-conformité avec la Loi Elan et la Loi Littoral, a obligé la Comcom à refaire une enquête publique sur son nouveau projet. L'enquête a eu lieu du 1er février au 15 mars. Nous avons mentionné nos remarques pour l'ensemble du dossier en particulier concernant les espaces proches du rivage (EPR), les classements aggro et les zones à développer en urbanisation.

Pour le moment le SCOT voté en communauté de commune, avec une volonté d'intégration des prochaines normes, s'est voté sans unanimité. Il peut encore subir une invalidation de la préfecture mais l'optimisme des élus est de rigueur.

### **PLU**

Sa révision est en attente et l'ASSCV a fait savoir qu'elle souhaitait cependant que le dossier avance malgré l'attente de validation du SCOT.

### **Interventions sur des domaines plus larges mais qui concernent la commune**

Participation au comité de gestion des 3 caps (Lardier/Taillat/Camarat) piloté par le Conservatoire du littoral

Participation avec Port Cros, dans le cadre de membre du CESC/PNPC, au plan de gestion des forêts à Porquerolles. Le sujet sera abordé en réunion publique.

Participation aux réunions de travail (Région, Préfecture, FNE PACA...) sur la sécheresse : Qu'elles sont nos ressources comment pallier le manque d'eau. Les travaux de réflexion sont en cours.

Participation aux réunions gestion incendie.

**Association pour la Sauvegarde des Sites de La Croix Valmer**  
**Bilan au 31 décembre 2022**

<b>Actif</b>	2021	2022	<b>Passif</b>	2021	2022
Banque	<b>5804</b>	<b>3259</b>	Réserves	66617	<b>59737</b>
Cotisations à créditer	8522	<b>7190</b>			
Chèques à payer			Provisions		
COMPTE LIVRET	<b>53868</b>				
INTERET SUR LIVRET	54	<b>190</b>			
COMPTE EP VV	<b>65</b>	<b>65</b>			
			Résultat de l'exercice	-6880	<b>-2355</b>
<b>TOTAL</b>	<b>59737</b>	<b>57382</b>	<b>TOTAL</b>	<b>59737</b>	<b>57382</b>

**Comptes de résultat 2020/2021/2022**

<b>Actif</b>	2020	2021	2022	<b>Passif</b>	2020	2021	2022
Banque	12738	5804	<b>3259</b>	Réserves	66209	66617	<b>59737</b>
Cotisations à créditer	7999		<b>7190</b>				
Chèques à payer				Provisions			
COMPTE LIVRET	53814	53868	<b>54058</b>				
INTERET SUR LIVRET	85	54	<b>190</b>				
COMPTE EP VV	65	65	<b>65</b>				
				Résultat de l'exercice	408	-6880	<b>-2355</b>
<b>TOTAL</b>	<b>66617</b>	<b>59737</b>	<b>57382</b>	<b>TOTAL</b>	<b>66617</b>	<b>59737</b>	<b>57382</b>

# ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DES SITES DE LA CROIX VALMER

Association loi 1901 – créée en 1953

B.P. 62 – 83420 La Croix Valmer

## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 juillet 2023**

(Le quorum étant obtenu les résolutions peuvent être votées)

### **Résolutions**

**1ère Résolution** : Rapport vice-présidente Président de séance et rapport de la Trésorière.

L'Assemblée, après avoir entendu les rapports du Président et de la Trésorière, les approuve et donne quitus de leur gestion aux membres du Conseil d'Administration pour l'année 2022.

*Voté à l'unanimité*

**2ème Résolution** : Cotisations

- Fixation de la cotisation pour l'année 2024. Le Trésorier propose de maintenir la cotisation annuelle au niveau actuel de 30 euros (tarif familial de 15 euros pour les conjoints, enfants et petits-enfants).

*Voté à l'unanimité*

**3ème Résolution** : Conseil d'Administration

Mr **Olivier DA CUNHA** se représente aux suffrages de votre l'Assemblée.

*Elu à l'unanimité*

Mme **Stéphanie MECHIN** se présente au suffrage de votre l'Assemblée

*Elue à l'unanimité*

**4ème Résolution** : Action en justice

L'Assemblée demande au Conseil de poursuivre ou d'introduire tous recours ou actions en Justice qui lui paraîtrait nécessaire, en application des procédures définies par les statuts.

*Voté à l'unanimité*

**5ème Résolution** : Radiations - Adhésions

L'Assemblée Générale prend acte des radiations et adhésions intervenues depuis la dernière Assemblée Générale (tableaux affichés).

*Voté à l'unanimité*

**6ème Résolution** : Formalités

L'Assemblée donne tout pouvoir au Conseil pour effectuer toutes formalités et publications à l'issue de la présente réunion.

*Voté à l'unanimité*

# Discussion avec les adhérents

## Questions diverses :

### Quelles sont les procédures en cours ?

*R- Pour la Villa Louise l'objet est que l'hélicoptère est en zone EBC. Les contraintes sont multiples pour l'implantation des hélicoptères et aucune des trois hélicoptères ne devraient avoir d'autorisation. Cependant la longueur des procédures ne permet pas d'avancer réellement sur ce sujet.*

*A savoir le nombre de mouvements autorisés annuel est de 200 : 4/j et 8 hebdomadaires pour hélicoptère privée et 6/j et 14 hebdomadaires pour les hélicoptères usage commercial.*

*Le problème est la déclaration en hélicoptère privées ou commerciales information difficilement accessible !*

### Comment les vols sont-ils constatés ?

*R- Les constatations sont faites au bon vouloir des adhérents qui remontent l'information à Michel BLAISE.*

### Puisque le ministère nous soutient, pourquoi cela n'avance pas plus ?

*R- Il nous soutient mais n'agit pas vraiment. Il faut préciser que l'ASSCV et la Mairie de La Croix Valmer sont maintenant bien représentées au niveau de la préfecture, ce qui est nouveau.*

### Quelque chose est-il fait concernant la perte des vues mer dans le cadre des surélévations ?

*R- Une grande vigilance est demandée à la Mairie pour les permis de construire lors de l'instruction. Le recours est de 2 mois après l'affichage du permis de construire. Il faudrait que la Mairie observe très précisément quand il y a surélévation.*

*Le tracé de la ligne des espaces proches du rivage (EPR) est à traiter de manière très précise et au regard du cadastre et non en fonction de la ligne matérialisée dans le SCOT*

Un intervenant demande si l'ASSCV est regardante sur les vues mer concernant l'évolution de l'urbanisme du projet de cœur de village ?

*R- L'ASSCV participe aux réunions sur le projet.*

### Une intervenante demande ce qu'il en est d'un projet de ponton 80 m à Gigaro ?

*R- C'est une rumeur. Il n'est pas question de mettre en place ce type d'installation, il n'y a aucun dossier à la Mairie à ce sujet.*

Concernant le bruit émis à Gigaro par les établissements de plage, quelque chose va-t-il être fait ?

*R- Les plaintes sont relayées par l'Office du Tourisme.*

**Fin de l'AG : 17H30**

La Vice-présidente  
Monique ALLENBACH

Le Président  
Michel BLAISE